Nations Unies S/PV.8718



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8718e séance

Mardi 11 février 2020, à 15 heures
New York

Président :	M. Pecsteen de Buytswerve	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mabhongo
	Allemagne	M. Schulz
	Chine	M. Wu Haitao
	Estonie	M. Auväärt
	États-Unis d'Amérique	M. Lee
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Michon
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Aougi
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 14 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan (S/2020/36)

20-03451 (F)







La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 14 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan (S/2020/36)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2020/110, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/36, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2508 (2020).

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a toujours appuyé le processus de paix dans la région du Darfour au Soudan. La résolution 2508 (2020), qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité, prévoit des examens réguliers et un ajustement des critères du régime de sanctions. La Chine se félicite de cette décision et a voté pour la résolution.

Dans l'ensemble, la situation actuelle au Darfour demeure stable, et la région se trouve dans une période critique de transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix. La Chine salue les efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour maintenir la paix et la stabilité dans la région du Darfour et pour promouvoir le processus politique. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent reconnaître pleinement les efforts déployés par le Gouvernement soudanais, respecter le rôle de premier plan du Soudan en ce qui concerne la question du Darfour, renforcer la communication et la coordination avec le Gouvernement soudanais et écouter attentivement ses opinions et suggestions.

La Chine est toujours convaincue que les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais un moyen, et qu'elles doivent toujours contribuer au règlement politique des questions pertinentes. Le Conseil de sécurité doit examiner l'évolution récente de la situation sur le terrain, revoir son régime de sanctions concernant le Soudan, établir une feuille de route pour la levée des sanctions, envoyer un signal positif au pays concerné et contribuer de manière plus importance encore au maintien de la paix et de la stabilité dans la région, en concertation avec le Gouvernement soudanais.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a voté pour la résolution 2508 (2020), sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Selon nous, la situation au Darfour est en bonne voie de normalisation. Nous constatons la dynamique généralement positive de la situation militaire et politique et du règlement pacifique du conflit dans cette région du Soudan. De toute évidence, ces tendances positives montrent que les sanctions imposées il y a 15 ans ont atteint leur objectif. Le document adopté aujourd'hui confirme l'idée que le moment est venu d'élaborer une feuille de route claire pour la révision des mesures restrictives imposées par le Conseil de sécurité et pour la levée à terme des sanctions contre le Soudan. L'expérience de l'Érythrée montre qu'avec de la volonté politique, il est possible de faire des progrès notables vers la levée des sanctions. Nous espérons que nos collègues du Conseil auront le courage de prendre cette mesure importante et nécessaire.

Nous voudrions appeler l'attention sur les efforts de médiation déployés par Khartoum en ce qui concerne les négociations en République centrafricaine et au Soudan du Sud. La communauté internationale, à commencer par le Conseil de sécurité, à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, doit prendre dûment note de ces actions visant à stabiliser l'ensemble de la sous-région.

En conclusion, nous voudrions souligner une fois de plus que tout régime de sanctions du Conseil de sécurité doit faire l'objet d'un examen et être adapté aux réalités sur le terrain. Nous espérons que des paramètres spécifiques pour la levée des sanctions concernant le Soudan seront bientôt élaborés, car le moment est venu.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Siddig (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je voudrais également remercier et féliciter le Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam pour les efforts qu'il a déployés pendant sa présidence le mois dernier.

Le 11 décembre 2018, le Conseil a publié une déclaration du Président indiquant ce qui suit :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Le Conseil salue l'amélioration constante des conditions de sécurité au Darfour, en dehors du Jebel Marra, notamment grâce au déploiement de forces de sécurité du Gouvernement, associé à la campagne de collecte d'armes » (*S/PRST/2018/19*).

(*l'orateur reprend en arabe*)

Le 12 décembre 2019, S. E. l'Ambassadrice Joanna Wronecka, ancienne Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, a présenté son rapport trimestriel au Conseil (voir S/PV.8684) pour la période allant du 4 octobre au 11 décembre 2019. Elle a établi ce rapport après sa visite au Soudan, au cours de laquelle elle a pu constater par elle-même la réalité de la situation au Darfour. Dans son rapport, elle y indique ce qui suit :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Il ne fait aucun doute que la situation au Darfour s'est améliorée depuis ma visite l'année dernière et, dans un contexte plus large, depuis la mise en place du régime de sanctions. La situation en matière de sécurité s'est largement normalisée, à l'exception de la présence de groupes rebelles dans des zones limitées du Jebel Marra ». (*ibid., p.2*).

(*l'orateur reprend en arabe*)

Toujours dans le cadre de son exposé au Conseil, l'ancienne Présidente du Comité des sanctions a par ailleurs ajouté :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « J'encourage donc le Comité et le Conseil à étudier différentes options quant à la manière dont l'instrument des sanctions pourrait appuyer et reconnaître les résultats obtenus jusqu'à présent par les autorités soudanaises et la population. »(*ibid*).

(*l'orateur reprend en arabe*)

Je voudrais profiter de la présente séance réunion pour clarifier certains éléments fondamentaux.

Premièrement, les sanctions imposées au Soudan il y a 15 ans ne sont plus pertinentes compte tenu de la situation actuelle au Darfour. Par conséquent, le Conseil doit réexaminer et lever ces sanctions en réponse à l'évolution de la situation sur le terrain au Darfour.

Deuxièmement, comme nous l'avons réaffirmé dans nos déclarations et lors de nos réunions avec les membres du Conseil, la situation au Darfour ne cesse de s'améliorer de jour en jour. Le cessez-le-feu en vigueur dans toutes les régions du Darfour n'a pas été violé ne serait-ce qu'une seule fois depuis qu'il a été annoncé. En outre, des négociations sérieuses sont en cours entre le Gouvernement et les parties parrainées par l'État du Soudan du Sud, et elles ont abouti à la signature d'une déclaration de principes entre le Gouvernement et les groupes affiliés au Front révolutionnaire soudanais et d'autres. Il s'agit d'un grand pas en avant vers l'arrêt de la guerre et le rétablissement de la paix non seulement au Darfour, mais dans tout le pays.

Troisièmement, en ce qui concerne les sanctions imposées à quatre personnes en vertu de la résolution 1672 (2006), je tiens à préciser que cela fait des années qu'une de ces personnes a pris sa retraite de ses fonctions au sein des forces armées soudanaises et n'a plus aucun lien avec la fonction publique soudanaise. Une autre est actuellement emprisonnée et fait l'objet d'une enquête pénale. Les deux autres personnes – anciens chefs de mouvements armés – se

cachent depuis des années et nous n'avons actuellement aucune information sur l'endroit où elles se trouvent.

Les membres du Conseil savent que le Darfour partage une frontière avec une zone qui se caractérise par des conditions de sécurité délicates et les activités de groupes extrémistes, en particulier Boko Haram, Daech et des réseaux de la criminalité transnationale organisée impliqués dans des activités comme l'immigration illégale, la traite d'êtres humains, le trafic de drogue et le trafic d'armes. Compte tenu de ces défis qui se posent aux frontières occidentales du Soudan, les forces de sécurité soudanaises et les autorités chargées de l'application de la loi doivent renforcer leurs capacités et leur efficacité pour faire face à cette situation précaire en matière de sécurité. Bien entendu, cela n'est tout simplement pas possible en raison des sanctions qui nous ont été imposées en vertu de la résolution 1591 (2005).

En conclusion, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2508 (2020) aujourd'hui. Nous sommes prêts à coopérer avec le Comité des sanctions qui, nous l'espérons, étudiera la possibilité de lever les sanctions. Je réitère l'engagement de mon pays à travailler avec la communauté internationale pour construire un nouveau Soudan où règnent les valeurs de liberté, de paix et de justice, en particulier après la glorieuse révolution de décembre. Nous ne pourrons y parvenir que si le Conseil répond positivement aux aspirations du peuple soudanais, notamment en levant ces sanctions.

La séance est levée à 15 h 15.